Heure de delegation

Par Moustique

Bonjour

Je travaille dans un petite entreprise de -50 salarié

Je vien d être élu cse depuis 3mois c est la première fois que je suis cse et je n ai pas de suppléant ni de syndicat du coup me voilà seul pour représenter le personnel.

J aimerai savoir comment marche les heures de delegation puis je les prendre quand je veux?

Je doit rendre des comptes à qui pour les prendre?

Je doit tenir au courant mon chef d atelier ou bien mon directeur?

Merci d avance désolée si c pas trop clair mes explication merci

Par Garata

En principe vous avez droit à 10 heures pour une entreprise de moins de 50 salariés, ce lien vous aidera davantage. [url=https://www.cse-guide.fr/le-comite-social-et-economique-cse/representant-du-personnel-cse/heures-de-delegation-e lus-cse/]https://www.cse-guide.fr/le-comite-social-et-economique-cse/representant-du-personnel-cse/heures-de-delegation-elus-cse/[/url]